CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E138035** **VALABLE JUSQU'AU** **26/10/2027**

ÉDITÉ LE 01/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/2011

Raison sociale : ACTITHERM

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 27/04/2017

Capital : 74 000

82 AVENUE DE MACON
01000 BOURG-EN-BRESSE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM BOURG EN BRESSE 529641813

Siret : 529 641 813 00025

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 4312289-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 240351920009

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 131451112

Situation fiscale et sociale : A jour au 02/09/2026

Téléphone : 04 74 25 81 12 **Fax :**

Portable : 07 61 61 08 77

Responsabilité légale :
BACHIRI KHALID PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : actitherm-01@orange.fr

Effectif moyen : 14 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 720 429 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	4	17/07/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		18/06/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

01/10/2026 10:06

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E138035** **VALABLE JUSQU'AU** **26/10/2027**

ÉDITÉ LE **01/10/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/2011
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 27/04/2017
Capital : 74 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : **529 641 813** **00025**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 4312289-001-
Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 240351920009
Assurance Responsabilité Civile :
GAN 131451112

Situation fiscale et sociale : A jour au 02/09/2026

Raison sociale : **ACTITHERM**

82 AVENUE DE MACON
01000 BOURG-EN-BRESSE

Téléphone : 04 74 25 81 12 **Fax :**
Portable : 07 61 61 08 77

Site Internet :
E-mail : actitherm-01@orange.fr

Responsabilité légale :
BACHIRI KHALID PRÉSIDENT

Effectif moyen : 14 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	17/07/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	18/06/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	18/06/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	18/06/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

01/10/2026 10:06

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.